



Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL  
Siège social : rue des fusillés, 20 – 1340 Ottignies  
N° d'entreprise : 0680.919.907  
Courriel : [fewassm@gmail.com](mailto:fewassm@gmail.com) Site internet : [www.fewassm.be](http://www.fewassm.be)

### PV Conseil d'Administration du le mardi 26 avril

**Présents :** Benoît Van Tichelen, Teresa Marchica, Francis Pitz, Sophie Meunier, Isabelle Cammarata, Espéranze Delvaux, Geoffrey Blaffart, Kyung-Nan Jaumin, Hélène Leclef

**Excusés :** Isabelle Linkens (Procuration libre)

**Absent :** Catherine Dungalhoeff

**Invités :** Emel Bergsoj

#### 1. Approbation du PV du 22/03/2022.

PV approuvé.

#### 2. Retour Décret

Suite à l'AG, il y avait à revoir la définition du club thérapeutique, qui a pu être finalisée. Il y a également le point sur la déontologie qui reste à discuter.

Actuellement, nous n'avons aucun retour de nos revendications financières, malgré plusieurs demandes. Il a donc été décidé que la délégation suspend le travail avec l'AVIQ tant qu'un retour n'avait pas lieu. Un mail est donc adressé cette semaine au Cabinet, en copie à l'AVIQ en y joignant l'argumentaire sur la pérennisation des emplois Get Up.

3 dates successives avaient été fixées pour travailler sur les AGW, qui seront maintenues ou pas en fonction de la position ci-dessous.

Une question est posée sur la concertation avec UNESSA et Santhéa : La position de départ, c'était que la FéWassm centralisait des demandes d'autres fédérations s'il y avait des demandes. A l'heure d'aujourd'hui, aucune demande. De plus, il faut rester attentif sur le fait que le texte ne peut pas être communiqué. Une fois que le décret pourra être partagé, nous réfléchirons qui inviter pour avoir un avis (Unessa/Santhéa mais peut-être aussi la Fédito ? La FASS ? Unipso ? La LBSM ??)

L'AVIQ prévoit de communiquer le texte à ces différentes instances.

Qu'en est-il de la facturation de visites à domicile ? La facturation est possible sous les mêmes conditions que les consultations en SSM.

Finalisation de l'argumentaire tant sur le point quantitatif que qualitatif. Sur le plan quantitatif, la récolte des RASH indique que les encodages sont difficilement exploitables.

Le CA décide de reprendre les chiffres sur le nombre de prestations/an, du nombre de dossiers ouverts/an et du nombre de dossiers en cours, pour 2019 et 2021.

Il est impératif que ce travail de récolte se poursuive afin de pouvoir finaliser des chiffres cohérents.

### **3. Retour Commissions**

- CAF :

Peu de membres présents. Points abordés : AM Get Up, retour sur le décret, difficultés de certains SSM pour les décomptes, RASH, épidémio, GT harmonisation, PPL et objectifs de travail pour la suite de la CAF.

La CAF demande pour envoyer un courrier à Mme Buccella et Vincent Gerard pour indiquer des problèmes d'encodage dans Plasma. Le CA marque son accord.

Des SSM sont en difficultés car certains mails ne leurs parvient pas, notamment sur l'encodage des ANM. Pour des questions pertinentes qui touchent le secteur, comme les ANM, le bureau veille à transmettre le mail à Emel, qui le transmet à l'ensemble des membres. Il y aurait lieu toutefois, de responsabiliser l'AVIQ sur ce problème.

Assises de 1<sup>er</sup> ligne : questionnaire à remplir : questionnaire très généraliste et le secteur SM est peu ciblée. De plus, un positionnement de service est impossible mais uniquement ciblé sur des pratiques indépendants.

*Toutes les infos se trouvent sur le site : <https://www.proxisante.be/proxisante/news>*

*Ces outils permettront de recueillir votre avis sur 6 axes fondamentaux qui sont les suivants :*

*Le maillage territorial*

*La gouvernance*

*Le financement*

*Les offres de services*

*La communication / articulation*

*L'E-Santé*

*Grâce à votre participation, nous construirons ensemble des services d'aide et de soins articulés et accessibles pour chaque wallon. Des services qui échangent avec facilité et efficacité, avec cohérence, en tenant compte des dynamiques existantes mais aussi de notions incontournables comme le respect des droits du patient, le libre choix du praticien professionnel, le consentement à la prestation de soin ou encore la protection de la vie privée.*

*Deadline :*

1. *Répondre au questionnaire avant 20 mai*
2. *Participer aux ateliers les 8 – 11 et/ou 18 juin*
3. *En septembre ateliers participatifs pour définir les priorités*
4. *Décembre 2022 : synthèse des travaux*

- CEC :

Thème abordé : le secret professionnel partagé, notamment sur base des Webinaires organisés par la LBSM mais peu de participant en avait pris connaissance. Ambivalence sur le souhait de créer support et besoin d'échange de pratique. Ces deux missions sont compatibles. Satisfaction sur le déroulement de la CEC.

Questions qui reprennent les 3 commissions : indique-t-on les excusés car cela montre l'intérêt des participants aux commissions. Comme il s'agit de groupes ouverts, on n'indique pas les absents mais les excusés ok.

Autre question sur les réunions en présentielle ou en distancielles ou en comodal. Idéalement, maintien en présentielle. Les autres modalités peuvent être une exception.

Il faut rester attentif au renouvellement des mandats au CA provenant des commissions.

#### **4. Mandats des administrateurs en lien avec le tableau**

- Mandat Crésam : le mandat de Benoit va devenir vacant : 3 personnes représentent la FéWassm au CA du Crésam + 2 personnes à l'AG. Geoffrey est intéressé de reprendre le mandat. Au niveau de l'AG, les deux représentants de la FéWassm (Chantal Dambly et Isabelle Linkens) doivent être remplacés : Benoit et Espérance reprennent ces deux mandats à l'AG.
- Mandat du SSM Alpha : Catherine Dungalhoeff. Elle démissionne de son mandat au CA. Alpha souhaite continuer à investir à la FéWassm. Le mandat sera ouvert à la prochaine AG
- Mandat à la CSP reste vacant

#### **5. PPL**

Table ronde provincial : obligation des réseaux de les organiser avec des représentants de chaque comité de réseaux : modalités de recrutement PPL, les sous-territoires. Lieux de concertation.

Observation du peu de moyens utilisés. Les membres du réseau ont été interpellés pour l'utilisation des moyens sous-utilisés. Des SSM ont rentrés des projets innovants.

Il est possible pour les SSM d'engager des psychologues dans le cadre de la convention, aussi bien en tant qu'indépendant ou salariés. Le risque d'engager un salarié est assez important.

Il y a également l'aspect de la collaboration entre les PPL et les SSM.

#### **6. Retour rencontre Psytoyens**

François Vilain de Psytoyens sera la personne désignée en cas de rencontre avec la FéWassm.

#### **7. Coordination**

- Subvention Facultative : demande d'une rencontre COMAC. Emel va proposer plusieurs dates de rencontre
- Pour les modifications des statuts : réponse du juriste sur les propositions de changements. Ces changements devront être approuvés par le CA puis à la prochaine AG. Les modifications à proposer seront envoyées à l'ensemble du CA préalablement au prochain CA.
- GT CRESAM/usagers : retour rapide sur le décret et demande d'avis : demande que le contenu soit lisible et compréhensible

8. **Divers** : repas du 21/06. Tous présents, en attente de la confirmation d'un membre.

Pour le Bureau,

Benoît Van Tichelen, Président

Sophie Meunier, Secrétaire

Emel Bergsoj, Coordinatrice